



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 19 JANVIER 2026, À DIX  
NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE CHANTAL GODIN, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Chantal Godin, mairesse

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :  
Marie-Eve Lampron                      Michèle Lamonde  
Katy Fournier-Vallières              Ginette Rochefort  
Keven Cloutier                          Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL DE DÉCEMBRE 2025**
4. **FINANCES**
  - 4.1. COMPTES
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
6. **RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
  - 6.1 ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ANNÉE 2026
  - 6.2 AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU BAIL DU RESTAURANT L'AMIRAL ET PAIEMENTS DES FRAIS ASSOCIÉS
  - 6.3 MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER POUR L'EXERCICE 2024
  - 6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES FORMATIONS MAPAQ
  - 6.5 RÉOLUTION POUR ENTÉRINER LE BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE DE L'HABITATION DE MONTMAGNY
  - 6.6 MISE SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
  - 6.7 AUTORISATION D'ACHAT ET DE REMPLACEMENT DE LA BATTERIE QUI ALIMENTE LE RÉSEAU ET LES SERVEURS MUNICIPAUX
  - 6.8 AUTORISATION DE LA LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'USINE D'EAU
  - 6.9 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE – COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
  - 6.10 AUTORISATION DE LA VENTE DES APPAREILS RESPIRATOIRES, FACIAUX ET BOUTEILLES DU SERVICE INCENDIE
  - 6.11 AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT N° 369 MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution  
ou annotation

- 6.12 AVIS DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 369 MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES  
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265
- 7. **URBANISME**
  - 7.1 AUTORISATION DE LOTISSEMENT AU 162 BOULEVARD BLAIS EST
  - 7.2 AUTORISATION DE CONSTRUCTION – ENTREPRISE TOP BEDDING
- 8. **CORRESPONDANCE**
- 9. **RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2026-001

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

### 3. PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

2026-002

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 15 décembre 2025.

### 4. FINANCES

#### 4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

QUE le Conseil approuve les comptes à payer du 19 janvier 2026 au montant de 332 698,26\$. (Factures église 265 880,62)

Que le conseil approuve les salaires de décembre au montant net de 51439,16\$. (Incluant les allocations de transition et de départ des élus sortants)

Que le Conseil approuve les comptes à payer du 19 décembre 2025, au montant de 209 893,80\$ conformément à l'autorisation préalable accordée lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, par la résolution numéro 2025-300. (Factures église 151 573,85 \$)

2026-003

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Mélissa Gagné, directrice générale de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 593 031,22 \$.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

2026-004

2026-005



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 5. AFFAIRE NOUVELLE

### 6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

#### 6.1 ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à l'achat de jardinières pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la Ferme horticole Lajoie a été sélectionnée pour fournir lesdits articles;

ATTENDU QUE la municipalité a réduit certaines dépenses liées aux fleurs, notamment la confection des pots et des balconnières, afin de respecter le budget;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'AUTORISER l'achat de jardinières auprès de la Ferme horticole Lajoie pour un montant total de 1 917,51 \$;

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement de ce montant, conformément aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

#### 6.2 AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU BAIL DU RESTAURANT L'AMIRAL ET PAIEMENTS DES FRAIS ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire actuel de renouveler le bail pour une période de dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT qu'un bail de dix (10) ans permettra au locataire de s'investir dans l'amélioration des lieux sur le long terme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait procéder à une évaluation du bâtiment afin d'obtenir une estimation plus juste de sa valeur sur le long terme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est satisfaite des conditions présentées et souhaite assurer la continuité des services de restauration pour sa population ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Sébastien Dufour**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de dix (10) ans rédigé par le notaire ;

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement de tous les frais liés à la confection et à l'enregistrement du document ;

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution.

ADOPTÉE

#### 6.3 MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER POUR L'EXERCICE 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite assurer la



N° de résolution  
ou annotation

2026-006



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

transparence et la conformité de sa gestion financière ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à un audit indépendant des états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels pour la réalisation de l'audit s'élèvent à 11 300,00 \$ plus taxes, payables à la réception de la facture ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Keven Cloutier**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE M. Daniel Tétreault soit mandaté pour procéder à l'audit des états financiers de la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ;

L'audit comprendra :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 ;
- l'état des résultats ;
- l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) ;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ;
- les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables utilisées ;

QUE M. Daniel Tétreault soit autorisé à délivrer un rapport détaillé sur ces états financiers à l'attention du conseil municipal ;

QUE la directrice générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le travail de l'auditeur et assurer la réalisation de l'audit.

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement de tous les frais liés à la confection de l'audit des états financiers ;

ADOPTÉE

### 6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES FORMATIONS MAPAQ

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la politique MADA, l'organisme L'Étoile d'or contribue activement à la mise en place du dîner communautaire et de l'activité « À la soupe » ;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces activités nécessite la présence d'au moins une personne formée aux règles du MAPAQ ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite soutenir la formation de ces personnes afin d'assurer le respect des normes sanitaires et la sécurité alimentaire ;

CONSIDÉRANT que M. Jonathan Blouin, en sa qualité de responsable du Centre des Loisirs, peut pallier l'absence d'une personne formée sur place lors de ces activités ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Marie-Eve Lampron**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le club de l'étoile d'Or procède à l'achat de cinq (5) formations MAPAQ de six (6) heures chacune, au coût de 100 \$ par personne, incluant la formation de M. Jonathan Blouin ;

2026-007



N° de résolution  
ou annotation

2026-008

2026-009



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

La municipalité s'engage à défrayer 50 % des coûts totaux des formations, en partenariat avec L'Étoile d'or ;

La directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement des montants requis et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de cette dépense.

ADOPTÉE

### 6.5 RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE DE L'HABITATION DE MONTMAGNY/ BELLECHASSE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a examiné les budgets révisés, des 13 et 21 novembre 2025 de l'Office de l'Habitation de Montmagny pour ses activités;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un revenu total de 72 918,00\$ et des dépenses de 13 555 \$ ;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) contribue à hauteur de 90 % de ces dépenses ;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Berthier-sur-Mer s'élève à 1 355,00 \$ ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ENTÉRINER les budgets révisés de l'Office de l'Habitation de Montmagny tel que présenté, incluant le revenu et les dépenses mentionnés ;

D'AUTORISER la dépense de 1 355,00 \$ correspondant à sa contribution pour ces activités ;

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer toutes les démarches nécessaires pour appliquer ce budget et procéder aux paiements requis lors de la réception de la facture officielle.

ADOPTÉ

### 6.6 MISE SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) afin de favoriser le mieux-être, l'inclusion et la qualité de vie des personnes aînées sur son territoire;

ATTENDU QUE la mise en œuvre efficace du plan d'action MADA requiert un mécanisme de suivi, de concertation et de coordination entre les élus, l'administration municipale et les partenaires du milieu;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de reconduire la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA afin d'assurer la continuité, l'actualisation et le soutien à la réalisation des actions prévues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Michèle Lamonde**, et résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Le conseil municipal de Berthier-sur-Mer autorise de nouveau la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA.

Le comité de suivi du plan d'action MADA a pour mandat de :

- Suivre la mise en œuvre du plan d'action MADA et en soutenir la réalisation ;
- Assurer la concertation entre les élus, l'administration municipale et les partenaires du milieu ;
- Prioriser, au besoin, les actions à réaliser en fonction des ressources disponibles ;
- Soutenir les responsables d'actions dans le processus de mise en œuvre ;
- Évaluer périodiquement l'état d'avancement des actions et identifier les enjeux ou ajustements requis ;
- Formuler des recommandations au conseil municipal quant à l'actualisation, l'amélioration ou la révision du plan d'action MADA ;
- Favoriser la participation et la communication avec les personnes âgées et les organismes concernés.

Le comité de suivi du plan d'action MADA est composé des membres suivants :

- Michèle Lamonde, élue municipale
- Jonathan Blouin, Coordonnateur en loisirs, culture et Tourisme
- Sylvie Pelletier, citoyenne représentant les aînées de la municipalité (Présidente du Club Étoile d'or)

Le comité assure la mise en œuvre et le suivi des actions MADA en participant activement aux rencontres et aux travaux, en contribuant à la réalisation des actions, en agissant à titre de personnes-ressources selon leur expertise et en favorisant la communication avec leur milieu respectif.

Le comité de suivi du plan d'action MADA est constitué pour la durée du plan d'action en vigueur ou jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution du conseil municipal en décide autrement.

ADOPTÉE

### 6.7 AUTORISATION D'ACHAT ET DE REMPLACEMENT DE LA BATTERIE QUI ALIMENTE LE RÉSEAU ET LES SERVEURS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer la continuité des opérations de son réseau informatique et de ses serveurs en cas de panne électrique.

CONSIDÉRANT que la batterie actuellement en place est rendue à la fin de sa vie utile et doit être remplacée afin de maintenir la fiabilité des services.

CONSIDÉRANT qu'une offre a été reçue de l'entreprise 6 TEM TI pour la fourniture et l'installation d'une batterie compatible avec l'équipement en place, au coût de 869,95 \$, plus taxes applicables.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Marie-Eve Lampron**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER remplacement de la batterie qui alimente le réseau et les serveurs de la municipalité à l'entreprise 6 TEM TI pour un montant de 869,95 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorier, ou toute personne qu'il désigne, à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire

2026-010



N° de résolution  
ou annotation

2026-011

2026-012



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié du budget de fonctionnement prévu à cet effet.

ADOPTÉE

### 6.8 AUTORISATION DE LA LOCATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'USINE D'EAU

ATTENDU QUE le panneau de la génératrice de l'usine d'eau est défectueux et nécessite un remplacement;

ATTENDU QUE la location d'une génératrice AWG de 400 ampères, incluant le câble, permettra d'alimenter temporairement l'usine d'eau durant les travaux;

ATTENDU QUE cette mesure permettra d'éviter des travaux en soirée par les électriciens à des coûts plus élevés ainsi qu'une coupure d'eau nécessitant un avis d'ébullition pour la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et résolu à l'unanimité des conseillers:

AUTORISER la dépense pour la location journalière de la génératrice AWG-400 ampères, au montant de 849,91 \$ taxes incluses ;

AUTORISER la Directrice générale à signer tout document relatif à la location de cet équipement.

ADOPTÉE

### 6.9 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE – COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la mairesse est la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QU'il lui est possible de déléguer cette responsabilité à un membre du personnel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Katy Fournier-Vallières**, et résolu à l'unanimité des conseillers:

DE DÉSIGNER Mélissa Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels ;

DE TRANSMETTRE le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilité à la Commission d'accès à l'information du Québec.

ADOPTÉE

### 6.10 AUTORISATION DE LA VENTE DES APPAREILS RESPIRATOIRES, FACIAUX ET BOUTEILLES DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le Service incendie de la Municipalité de Berthier-sur-Mer possède des appareils respiratoires, des faciaux et des bouteilles devenues obsolètes et remplacés par de nouveaux équipements;



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT qu'une partie des nouveaux appareils a été acquise à la fin de l'année 2025, bénéficiant d'un prix réduit grâce à un achat groupé avec d'autres services incendie des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT que l'achat de la balance des appareils est prévu au début de l'année 2026 afin de maintenir le prix réduit obtenu dans le cadre de l'achat groupé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Berthier-sur-Mer de disposer des anciens équipements conformément aux règles de gestion des biens municipaux;

2026-013

Il est proposé par **Marie-Eve Lampron**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la vente des appareils suivants :

- 14 - Appareils respiratoires à 250 \$ l'unité;
- 27 - Faciaux à 50 \$ l'unité;
- 31 - Bouteilles à 50 \$ l'unité.

Que le produit de la vente soit versé dans le fonds général de la Municipalité.

Que le directeur du Service incendie soit autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à cette vente.

ADOPTÉE

### 6.11 AVIS DE MOTION ANNONÇANT LE RÈGLEMENT N° 369 MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265

2026-014

Avis de motion est par les présentes donné par **Sébastien Dufour**, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal de Berthier-sur-Mer sera présenté pour adoption le règlement numéro 360 intitulé règlement modifiant la grille des usages du règlement de zonage numéro 265.

ADOPTÉE

### 6.12 AVIS DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 369 MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite stimuler le développement résidentiel et diversifier l'offre de logements sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité souhaite permettre la création d'une diversité de logements susceptibles de répondre aux besoins des habitants ;

CONSIDÉRANT QUE la zone Rb 23, ainsi que la création d'une nouvelle zone Rd.5, sont situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité et constituent un secteur présentant une plus grande densité de bâtiments, et que certains ajustements réglementaires concernant les lots et les zones sont requis à l'intérieur de ce périmètre ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 19 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a également été remise à



N° de résolution  
ou annotation

2026-015



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

tous les membres du conseil deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu ;

CONSIDÉRANT QU'en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Sébastien Dufour**, et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le premier projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265 » soit adopté à une séance du conseil ultérieure.

ADOPTÉE

### 7 URBANISME

#### 7.1 AUTORISATION DE LOTISSEMENT AU 162 BOULEVARD BLAIS EST

CONSIDÉRANT que l'acheteur a acquis le terrain situé au 162 boulevard Blais Est dans le but de concrétiser un projet de lotissement pour de nouvelles constructions ;

CONSIDÉRANT qu'un processus doit être complété auprès du comité de démolition pour la réalisation du premier projet de lotissement ;

CONSIDÉRANT qu'un acheteur potentiel, passionné du patrimoine, souhaite acquérir la résidence existante afin de la restaurer ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des investissements et des correctifs à apporter à la résidence, cet acheteur souhaite acquérir seulement une partie du terrain réduisant ainsi le coût ;

CONSIDÉRANT les travaux d'urgence à effectuer dans la résidence ;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement sera autorisé sous la condition que le propriétaire dépose, dans un délai de deux (2) ans, un permis de construction, conformément à la réglementation municipale qui ne permet pas la présence d'un bâtiment secondaire en l'absence d'un bâtiment principal sur un terrain ;

CONSIDÉRANT que ce délai permettra l'avancement de la demande de démolition du garage dans le cadre du projet de développement ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a entendu le projet et s'est prononcé favorablement à un projet de lotissement lors de sa séance du 25 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reporté sa décision concernant ce projet dans l'attente de la décision du comité de démolition ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Keven Cloutier**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer AUTORISE la demande de lotissement pour l'immeuble situé au 162 boulevard Blais Est afin de permettre la vente de la résidence ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt, dans un délai de deux (2) ans, d'un permis de construction, et ce, peu importe l'issue de la demande de

2026-016



N° de résolution  
ou annotation

2026-017



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

démolition, conformément à la réglementation municipale en vigueur ;

D'AUTORISER la directrice générale à prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner effet à la présente résolution et d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE

### 7.2 AUTORISATION DE CONSTRUCTION – ENTREPRISE TOP BEDDING

CONSIDÉRANT que l'entreprise Top Bedding souhaite ériger un bâtiment abritant une pompe incendie destinée à la mise en fonction du système de gicleurs sur le lot numéro 3 476 039 ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté est situé sur une lisière de terrain faisant l'objet d'une servitude en faveur du réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un acte notarié portant le numéro 18 871 045, relatif à ce lot stipule que le cédant, soit le propriétaire du lot, doit obtenir le consentement du cessionnaire, soit la municipalité, afin d'ériger un bâtiment sur la portion du terrain concernée par ladite servitude ;

CONSIDÉRANT qu'aucune conduite d'aqueduc ou d'égout ne se trouve à l'endroit précis où le bâtiment sera érigé ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement ciblé est situé à proximité d'une borne, ce qui facilite la connexion aux infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Ginette Rochefort**, et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER l'entreprise Top Bedding à ériger un bâtiment abritant une pompe incendie destinée à la mise en fonction du système de gicleurs, sur la lisière de terrain visée par la servitude, située sur le lot numéro 3 476 039, conditionnellement au respect de toute réglementation municipale applicable et sans porter atteinte aux droits, à l'accès et à l'intégrité des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

ADOPTÉE

### 8 CORRESPONDANCE

### 9 RAPPORTS DES COMITÉS

#### **Marie-Ève Lampron :**

Nous informe avoir communiqué avec la sergente Pascale Richard, nouvelle marraine de la Sûreté du Québec pour la municipalité de Berthier-sur-Mer. Une première rencontre aura lieu dans les prochains jours afin de discuter des enjeux de sécurité publique sur le réseau routier de la municipalité.

Par la suite, une autre rencontre sera organisée avec les membres du conseil afin d'aborder d'autres sujets, notamment le marquage de la chaussée et la vitesse, ainsi que les interventions à prévoir à cet effet.

#### **Keven Cloutier :**

Une rencontre avec les pompiers est prévue prochainement.

#### **Sébastien Dufour :**

Je suis très satisfait de l'avancement des travaux de l'église. Il s'agit d'un dossier exigeant pour Mélissa, qui fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les progrès observés démontrent que le dossier est maintenant bien encadré et sous contrôle, enfin.

J'ai eu une rencontre avec l'équipe de la bibliothèque ce mois-ci. Il s'agissait d'une très belle rencontre, marquée par beaucoup de dynamisme. On y constate une belle relance et une



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

bonne prise en charge des activités. Je me dis très satisfait de cette rencontre. Pour terminer, le 31 janvier aura lieu l'activité de patinage aux flambeaux. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour l'occasion.

### **Michèle Lamonde :**

Dans le cadre de la démarche MADA, un service de popote roulante débutera au mois de février. Ce service s'adresse principalement aux aînés de 65 ans et plus souhaitant demeurer à domicile, ainsi qu'aux personnes de moins de 65 ans présentant une situation de vulnérabilité.

Il s'agit d'une collaboration entre le Centre d'action bénévole, la Coop IGA et le Club de l'Étoile d'Or. La livraison des repas sera assurée par des bénévoles. À ce jour, certaines personnes susceptibles d'être admissibles ont été répertoriées.

L'objectif est de débiter les livraisons chaque mercredi dès le mois de février. Le repas comprendra une soupe, un plat principal et un dessert, au coût de 7 \$.

Si vous connaissez des personnes qui pourraient être admissibles — un parent, un oncle, une tante ou un voisin — je vous invite à communiquer avec moi.

### **Katy Fournier-Vallières :**

Nous informe qu'une rencontre aura lieu demain matin avec Franz et Michèle afin de préparer la prochaine édition du *Berthelais*, qui sera publiée au début du mois de février.

### **Ginette Rochefort :**

Nous informe que le rapport des Fleurons sera publié dans la prochaine édition du *Berthelais*. Elle invite les citoyens à commencer à penser à l'été, notamment s'ils ont des fleurs à diviser et à donner. Les personnes intéressées peuvent la contacter directement ou passer au bureau municipal, et nous veillerons à ce que les plantes soient réutilisées.

### **Chantal Godin, mairesse :**

Nous souligne que, depuis les deux dernières années, la boutique a été gérée par la municipalité. Elle a maintenant été remise et relève désormais de la responsabilité du nouveau comité de la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer.

## 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

### **Michel Beauchamp**

Est-ce possible d'avoir des détails sur le projet du grand terrain derrière la résidence du 162, boulevard Blais Est ?

**Réponse de la mairesse :** Un amateur de bâtiments patrimoniaux a pris possession de cette maison et souhaite l'acquérir pour la rénover, des travaux urgents étant nécessaires. Pour vendre uniquement la résidence, le terrain doit être loti. Une résolution a été adoptée à cet effet, afin de permettre la vente de la maison tout en laissant le processus de demande de démolition de la grange se poursuivre sans nuire à la transaction.

Si la démolition de la grange n'est pas possible, un permis de construction devra être demandé pour ériger une nouvelle maison sur le terrain, afin de respecter l'exigence de notre règlement d'urbanisme qui stipule qu'une grange ne peut rester sans bâtiment principal. Si la démolition de la grange est autorisée, le projet prévoit de diviser le terrain en trois lots pour y construire des jumelés.

Est-ce que Projet PRB a prévu harmoniser les jumelés à construire avec ceux du secteur qui ont un style farmhouse ?

**Réponse de la mairesse :** Effectivement, nous avons pris en compte cet aspect important et avons sensibilisé M. Beaumont de PRB, qui a exprimé son accord avec cette demande.

### **Jean Lemieux**

Le mandat confié par la municipalité pour réaliser les tranchées dans le champ derrière la rue du Capitaine a-t-il été attribué sous forme de contrat forfaitaire ou à tarif horaire ?

**Réponse de Mélissa :** Nous n'avons pas donné de mandat

M. Lemieux mentionne que les tranchées ont été réalisées le 1er janvier. Il se demande



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

pourquoi les travaux ont été effectués à cette date, entraînant un coût à temps double étant donné qu'il s'agissait d'un jour férié.

**Réponse de la mairesse :** Nous allons faire les vérifications

**Raymond Langevin**

Est-ce que c'est possible pour vous de vérifier les comptes à payer du mois d'août et septembre 2025, en annexe au procès-verbal ?

**Réponse de Michèle Lamonde :** Le tout sera vérifié auprès de l'administration

**Chantal Leblanc**

Est-ce possible d'améliorer le concept de la foire aux questions ?

Est-ce que vous avez effectué un suivi du radar pédagogique en face de l'école ?

**Réponse de la mairesse :** Oui, nous avons obtenu les données du radar, nous travaillons actuellement sur le dossier afin de présenter une demande auprès du ministère des Transports

Est-ce possible de faire un article à cet effet dans le Berthelais pour informer les parents, qui s'inquiètent de la vitesse ?

**Réponse de la mairesse :** oui

**Michel Beauchamp**

Est-ce qu'il y a déjà eu un radar éducatif sur la 132 ?

**Réponse de la mairesse :** Le radar installé sur la 132 est un radar de type mobile.

**Raymond Langevin**

Quelle serait la démarche à faire pour mettre en place un radar photo avec émission d'amendes, en collaboration avec le ministère des Transports et la Sûreté du Québec ?

**Réponse de la mairesse :** Pour ce type de radar, il est nécessaire qu'un policier de la Sûreté du Québec traite les données, et les coûts associés sont très élevés. Une vérification a déjà été effectuée auprès de la Sûreté du Québec de Montmagny et, en raison de ces coûts, une municipalité comme la nôtre n'a pas les moyens de se procurer ce type de radar, même en tenant compte des revenus générés par les amendes. Il serait possible d'organiser une démarche pour faire venir un policier afin qu'il vous explique la procédure et la vulgarise.

### 11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h59.

  
Présidente : Chantal Godin

  
Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2026/01/15  
09:57:12

N° de résolution  
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025 (R)

N° Page 1

Année 2025

### Sélection des paiements

#### Liste préliminaire à l'émission des chèques

Transactions dues le ou avant le 2025/12/19

N° de fournisseur de 1 à 1609

Année 2025 Fonds 1 Banque 54-112-10

N° de référence de CPD2501930 à CPF2502001

N° Fourn.	Nom	Référence	Date	Date	Date	Pér.	Description	N° facture	Résolution	Montant
1	BUOPRO CITATION	CPF2501906	2025/11/25	2025/12/19	12		COPIES BUREAU 25 OCT. AU 25 NO	FC00295068		275.69
									<b>Paiement</b>	<b>275.69</b>
7	AVANTIS COOPERATIVE	CPF2501907	2025/11/27	2025/12/19	12		ÉTAGÈRE BUREAU FABRIQUE	FC02483420		20.22
		CPF2501908	2025/11/27	2025/12/19	12		SUP. ÉTAGÈRE BUREAU FABRIQUE	FC02483900		6.15
		CPF2501909	2025/12/01	2025/12/19	12		PELLE NEIGE ET PONCEAU	FHH0021643		1 273.81
		CPF2501910	2025/12/02	2025/12/19	12		ISOCLAD PONCEAU	FHH0021773		100.92
		CPF2501911	2025/12/10	2025/12/19	12		CHLORE POUR EAU POTABLE	FHH0022565		318.83
		CPF2501987	2025/12/12	2025/12/19	12		LAVE-GLACE-CAMIONS-VOIRIE	FHH0022749		14.76
		CPF2501998	2025/12/17	2025/12/19	12		BAS PORTE ET SIEGE TOIL. LOISI	FHH0023143		74.74
									<b>Paiement</b>	<b>1 809.43</b>
30	LA FABRIQUE DE BERTHIER-SUR-MER	CPF2501912	2025/12/02	2025/12/19	12		REMB. VIDEOTRON DÉCEMBRE	2 DÉCEMBRE		245.40
		CPF2501913	2025/12/03	2025/12/19	12		QUOTE-PART GALA 15 NOVEMBRE	GALA 15 NOV		200.68
		CPF2501997	2025/12/17	2025/12/19	12		QUOTE-PART GALA 13 DÉCEMBRE	20251217		319.24
									<b>Paiement</b>	<b>765.32</b>
37	OH MONTMAGNY-BELLECHASSE	CPF2501914	2025/12/01	2025/12/19	12		CONTRIBUTION 10% PSL DÉCEMBRE	000226		38.75
									<b>Paiement</b>	<b>38.75</b>
126	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L	CPF2501915	2025/11/26	2025/12/19	12		AVOCAT - DOSSIER CICHETTI	0000142665		1 517.67
		CPF2501916	2025/11/26	2025/12/19	12		ANALYSE CONFORMITÉ SOUMISSION	0000142667		5 286.08
		CPF2501917	2025/11/26	2025/12/19	12		SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2025	0000142669		574.88
									<b>Paiement</b>	<b>7 378.63</b>
148	PUBLICITÉ PLASTIQUE BLAIS LITEE	CPF2501999	2025/11/28	2025/12/19	12		MAGN. DECALQUE INCENDIE	106317		110.38
									<b>Paiement</b>	<b>110.38</b>
172	PROPANE GRG INC.	CPF2501918	2025/11/27	2025/12/19	12		LIVRAISON PROPANE GARAGE	25078176		1 121.74
		CPF2501988	2025/12/11	2025/12/19	12		LITRES-DE-PROPANE	25078377		830.44
									<b>Paiement</b>	<b>1 952.18</b>
269	VILLE DE MONTMAGNY	CPF2501919	2025/11/20	2025/12/19	12		ENTRAIDE INCENDIE 7 NOVEMBRE	2025-000417		129.32
									<b>Paiement</b>	<b>129.32</b>
299	FENPLAST-MONTMAGNY	CPF2501920	2025/12/10	2025/12/19	12		VERROU ASTRAGAL PISCINE	IN017258		57.38
									<b>Paiement</b>	<b>57.38</b>
409	LES CONCASSÉS DU CAP INC.	CPF2501921	2025/12/01	2025/12/19	12		COLLECTES COMMERCIALES DÉCHETS	87985		1 121.01
		CPF2501989	2025/12/05	2025/12/19	12		FRAIS-DISPOSITION-ECO-CENTRE	68190		84.97
									<b>Paiement</b>	<b>1 205.98</b>
434	RÉGIE L'ISLET MONTMAGNY	CPF2501923	2025/11/26	2025/12/19	12		GESTION CTL ET TRANSPORT	2017		3 451.92
		CPF2501990	2025/12/15	2025/12/19	12		GESTION CTL ET TRANSPORT	2035		3 599.16
									<b>Paiement</b>	<b>7 051.08</b>
584	ENERCYCLE	CPF2501924	2025/11/28	2025/12/19	12		ENFOUISSEMENT NOVEMBRE 2025	2025-001734		4 585.73
									<b>Paiement</b>	<b>4 585.73</b>
708	PYRO SÉCUR	CPF2501991	2025/12/08	2025/12/19	12		REMISE À NEUF EXTINCTEUR LOISI	172970		91.98
		CPF2501992	2025/12/08	2025/12/19	12		BOYAUX POUR ARROS. PATINOIRE	172969		517.39
									<b>Paiement</b>	<b>609.37</b>
710	JULIE PAYEUR, GRAPHISTE	CPF2501925	2025/12/08	2025/12/19	12		MONTAGE BERTHELAIS DEC-JAN	2886		574.88
									<b>Paiement</b>	<b>574.88</b>
769	EUROFINS ENVIRONEX	CPF2501926	2025/11/28	2025/12/19	12		ANALYSES EAU POTABLE	1165533		234.55
		CPF2501927	2025/11/28	2025/12/19	12		ANALYSES EAUX USÉES	1165534		339.18
									<b>Paiement</b>	<b>573.73</b>

CPGR\_PRELIMINAIRE



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2026/01/15  
09:57:12  
Année 2025

N° de résolution  
ou annotation

### MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025 (R)

N° Page 2

#### Sélection des paiements Liste préliminaire à l'émission des chèques

Transactions dues le ou avant le 2025/12/19

N° de fournisseur de 1 à 1609

Année 2025 Fonds 1 Banque 54-112-10

N° de référence de CPD2501930 à CPF2502001

N° Fourn.	Nom	Référence	Date	Date chèque	Pér.	Description	N° facture	Résolution	Montant
781	JONATHAN BLOUIN	CPF2501928	2025/12/10	2025/12/19	12	REMB. CARTE PERSO ERREUR	J-BLOUIN-251210		37.20
								<b>Paiement</b>	37.20
871	GROUPE QUALINET INC.	CPD2501930	2025/12/12	2025/12/19	12	CRÉDIT SUR FACTURE 171-000064	171-000100		-1 149.75
		CPF2501929	2025/08/25	2025/12/19	12	DÉGÂT D'EAU GYM	171-000064		13 580.85
								<b>Paiement</b>	12 431.10
1000	MONYVILL ENR.	CPF2501931	2025/12/02	2025/12/19	12	PELLE PONCEAUX CICHETTI ET GR	25-1201		632.65
								<b>Paiement</b>	632.65
1038	VIGIL SÉCURITÉ OPÉRATIONS INC.	CPF2502001	2025/12/19	2025/12/19	12	DÉPANNAGE CLÉS PUCES GYM	22576		278.24
								<b>Paiement</b>	278.24
1084	OLYVIÉ MARTINEAU	CPF2501932	2025/12/08	2025/12/19	12	REMB. FRAIS DÉPLACEMENTS NDR	OMAR251208		52.08
								<b>Paiement</b>	52.08
1119	VIGNEAULT MONTMAGNY INC.	CPF2501933	2025/11/27	2025/12/19	12	BOTTES TRAVAIL BENOIT	1014782		321.92
		CPF2501934	2025/12/03	2025/12/19	12	BOTTES DE TRAVAIL OLYVIÉ	1015783		185.67
								<b>Paiement</b>	507.59
1146	PRODUITS NOVACO	CPF2501993	2025/12/15	2025/12/19	12	NETTOYEUR À VITRE LOISIRS	213151		15.07
		CPF2501994	2025/12/15	2025/12/19	12	ESSUIE-TOUT INCENDIE	213156		45.94
		CPF2501995	2025/12/15	2025/12/19	12	VADROUILLE ET CUVEX LOISIRS	213150		109.16
								<b>Paiement</b>	170.17
1212	BASE 132	CPF2501935	2025/12/03	2025/12/19	12	IMPRESSION BERTHELAIS DEC-JAN	119973		1 092.26
								<b>Paiement</b>	1 092.26
1256	GENIE+	CPF2501936	2025/11/26	2025/12/19	12	GÉNIE CIVIL ASSAIN, EAUX USÉES	G4655		709.98
		CPF2501937	2025/11/27	2025/12/19	12	GÉNIE M.A.J. PLAN INTERVENTION	G4656		4 525.70
								<b>Paiement</b>	5 235.68
1259	ABCP ARCHITECTURE	CPF2501938	2025/11/30	2025/12/19	12	ARCHITECTE ÉGLISE NOVEMBRE	419054		5 389.46
								<b>Paiement</b>	5 389.46
1313	PAQUET ET FILS LTÉE	CPF2501939	2025/12/03	2025/12/19	12	DIESEL VOIRIE ET INCENDIE	282190		756.96
								<b>Paiement</b>	756.96
1398	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE	CPF2501940	2025/12/10	2025/12/19	12	ACHAT LIVRES BIBLIOTHÈQUE	34646		406.88
		CPF2501941	2025/12/10	2025/12/19	12	ACHAT LIVRES BIBLIOTHÈQUE	34645		172.83
		CPF2501942	2025/12/04	2025/12/19	12	ACHAT LIVRE BIBLIOTHÈQUE	34587		26.20
								<b>Paiement</b>	605.91
1419	ARRET STOP, ULTRAMAR	CPF2501943	2025/12/11	2025/12/19	12	ESSENCE VOIRIE ET LOISIRS	530533		217.00
								<b>Paiement</b>	217.00
1494	JOSÉE GAUTHIER	CPF2501944	2025/11/30	2025/12/19	12	SOUTIEN COMPTA. NOVEMBRE	2025-146		7 643.86
								<b>Paiement</b>	7 643.86
1496	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	CPF2501945	2025/11/25	2025/12/19	12	COMPOST 25 NOVEMBRE	CCCC02001718		330.69
		CPF2501946	2025/12/03	2025/12/19	12	COMPOST 3 DÉCEMBRE	CCCC02001814		376.94
								<b>Paiement</b>	707.63
1498	ANNIE AUBÉ	CPF2501996	2025/12/16	2025/12/19	12	ENTRETIEN MÉNAGER GYM	A-AUBE-251216		299.76
								<b>Paiement</b>	299.76
1504	Union Structure inc.	CPF2501947	2025/11/30	2025/12/19	12	SUIVI CHANTIER, DÉMARRAGE ÉGLI	25090_1950		1 149.75
		CPF2501948	2025/10/31	2025/12/19	12	DÉMARRAGE PLANS, DESSINS RÉUNI	23048_1905		574.88
								<b>Paiement</b>	1 724.63
1512	AMBIONER	CPF2501949	2025/11/30	2025/12/19	12	HONORAIRES POUR ÉGLISE	116029		3 415.86
								<b>Paiement</b>	3 415.86



Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2026/01/15  
09:57:12

N° de résolution  
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025 (R)

N° Page 3

Année 2025

Sélection des paiements  
Liste préliminaire à l'émission des chèques

Transactions dues le ou avant le 2025/12/19

N° de fournisseur de 1 à 1609

Année 2025 Fonds 1 Banque 54-112-10

N° de référence de CPD2501930 à CPF2502001

N° Fourn.	Nom	Référence	Date	Date	Pér.	Description	N° facture	Résolution	Montant
1608	AGM CONSTRUCTION INC.	CPF2501950	2025/11/30	2025/12/19	12	DEMANDE PAIEMENT AVANCEMENT	3730		141 043.90
								Paiement	141 043.90
1609	CYTECH CORBIN	CPF2502000	2025/11/30	2025/12/19	12	CHAUFFAGE-CLIMATISATION LOISIR	128335		534.01
								Paiement	534.01
								Grand total	209 893.80

Transactions  
Total

Nombre de fournisseurs à payer  
Nombre de chèques à imprimer  
Nombre de transactions à payer  
Montant

35  
35  
59  
209 893.80

**Salaires décembre : 76 235.96\$**

Net : 51 439.16\$



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer



# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2026/01/20

N° de résolution  
ou annotation

MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025

N° Page

1

15:36:08

C/P Sélection des paiements

Année 2026

Liste préliminaire à l'émission des chèques

Transactions dues le ou avant le 2026/01/20

N° de fournisseur de 1 à 3004

Année 2026 Fonds 1 Banque 54-112-10

N° de référence de CPD2200856 à CPF2600046

N° Fourn	Nom	Référence	Date	Date chèque	Pér.	Description	N° facture	Résolution	Montant
1	BUOPRO CITATION	CPF2600001	2025/12/26	2026/01/20	1	COPIES IMPRIMANTE BUREAU	FC00321951		134.45
								<b>Paiement</b>	<b>134.45</b>
4	MRC DE MONTMAGNY	CPF2600002	2026/01/13	2026/01/20	1	INTERNET HAUTE VITESSE 2025	202500914		222.00
								<b>Paiement</b>	<b>222.00</b>
7	AVANTIS COOPERATIVE	CPD2600004	2025/05/15	2026/01/20	1	NOTE DE CRÉDIT	EN00828626		- 147.04
		CPF2600003	2025/10/29	2026/01/20	1	CHLORE EAU POTABLE	FHH0017681		223.18
		CPF2600005	2026/01/06	2026/01/20	1	CORDE ET ADHÉSIF LOISIRS	FHH0024327		24.77
		CPF2600006	2026/01/08	2026/01/20	1	RACCORDS ET COLLIERS INC. VOIR	FHH0024596		23.29
		CPF2600007	2026/01/07	2026/01/20	1	CHLORE EAU POTABLE	FHH0024435		277.51
		CPF2600008	2026/01/12	2026/01/20	1	EQUERRE ANGLE GARAGE	FHH0024956		12.98
		CPF2600009	2026/01/13	2026/01/20	1	MORAILLON GARAGE	FHH0025055		7.62
								<b>Paiement</b>	<b>422.31</b>
9	NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	CPF2600010	2026/01/13	2026/01/20	1	BATTERIES RADIOS INCENDIE	341072		1 631.32
								<b>Paiement</b>	<b>1 631.32</b>
36	KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC.	CPF2600011	2025/12/22	2026/01/20	1	PRODUIT USINE EAU POTABLE	9019269987		7 293.74
								<b>Paiement</b>	<b>7 293.74</b>
37	OH MONTMAGNY-BELLECHASSE	CPF2600012	2026/01/01	2026/01/20	1	CONTRIBUTION PSL JAN. 2026	000245		38.79
								<b>Paiement</b>	<b>38.79</b>
172	PROPANE GRG INC.	CPF2600013	2025/12/22	2026/01/20	1	PROPANE CHAUFFAGE GARAGE	55060728		790.52
		CPF2600014	2026/01/06	2026/01/20	1	PROPANE CHAUFFAGE GARAGE	55060830		1 108.50
								<b>Paiement</b>	<b>1 899.02</b>
205	P/A G.G.M. INC. NAPA	CPF2600015	2026/01/08	2026/01/20	1	PIÈCE CAMION INCENDIE	851-529754		18.83
								<b>Paiement</b>	<b>18.83</b>
269	VILLE DE MONTMAGNY	CPF2600016	2025/12/15	2026/01/20	1	REPLISSAGE CYLINDRES INCENDIE	2025-000569		124.17
								<b>Paiement</b>	<b>124.17</b>
373	GESTECH ENVIRONNEMENT INC.	CPF2600017	2025/12/07	2026/01/20	1	EXPLOITATION NOVEMBRE 2025	526		6 007.44
		CPF2600018	2026/01/07	2026/01/20	1	EXPLOITATION DÉCEMBRE 2025	529		6 007.44
								<b>Paiement</b>	<b>12 014.88</b>
434	RÉGIE L'ISLET MONTMAGNY	CPF2600019	2025/04/15	2026/01/20	1	GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES	1861A		2 999.69
								<b>Paiement</b>	<b>2 999.69</b>
530	LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC.	CPF2600020	2026/01/19	2026/01/20	1	SERVICE SURVEILLANCE CELLULAIR	78181		413.77
								<b>Paiement</b>	<b>413.77</b>
534	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	CPF2600021	2025/12/19	2026/01/20	1	FRAIS TRANSPORT MASQUES INCEN	0148734		15.55
		CPF2600022	2025/12/27	2026/01/20	1	BUNKER POMPIER INCENDIE	0148870		3 574.58
								<b>Paiement</b>	<b>3 590.13</b>
540	LINDE CANADA INC.	CPF2600023	2025/12/24	2026/01/20	1	BAIL 1 AN MÉDICAL 5 UNITÉS	54000554		679.62
								<b>Paiement</b>	<b>679.62</b>
584	ENERCYCLE	CPF2600024	2025/12/31	2026/01/20	1	ENFOUISSEMENT DÉCEMBRE 2025	2025-001823		5 470.33
								<b>Paiement</b>	<b>5 470.33</b>
670	BENOIT BAILLARGEON INC.	CPF2600025	2025/12/19	2026/01/20	1	ACTIONNEUR VALVE EAU POTABLE	97246		3 489.49
								<b>Paiement</b>	<b>3 489.49</b>
769	EUROFINS ENVIRONEX	CPF2600026	2025/12/30	2026/01/20	1	ANALYSES EAU POTABLE	1175115		320.78
		CPF2600027	2025/12/31	2026/01/20	1	ANALYSES EAUX USÉES	1175116		301.24
								<b>Paiement</b>	<b>622.02</b>

CPGR\_PRELIMINAIRE



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2026/01/20

N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITE DE BERTHIER-SUR-MER 2025**

N° Page **2**

15:36:09

**C/P Sélection des paiements**

Année **2026**

**Liste préliminaire à l'émission des chèques**

Transactions dues le ou avant le **2026/01/20**

N° de fournisseur de **1** à **3004**

Année **2026** Fonds **1** Banque **54-112-10**

N° de référence de **CPD2200856** à **CPF2600046**

N° Fourn.	Nom	Référence	Date	Date	Pér.	Description	N° facture	Résolution	Montant
1000	MONYVILL ENR.	CPF2600028	2025/12/28	2026/01/20	1	LOCATION PELLE FOSSÉ CICCHETTI	25-1210		433.46
								<b>Paiement</b>	<b>433.46</b>
1078	6TEM TI INC.	CPF2600029	2025/12/31	2026/01/20	1	ONDULEUR-BATTERIE SERVEUR	85942		1 000.23
								<b>Paiement</b>	<b>1 000.23</b>
1099	CAUCA	CPF2600030	2026/01/12	2026/01/20	1	FRAIS ANNUELS SURVI-MOBILE	18984		2 486.91
		CPF2600031	2026/01/12	2026/01/20	1	FRAIS ANNUELS CITAM	18931		542.75
								<b>Paiement</b>	<b>3 029.66</b>
1259	ABCP ARCHITECTURE	CPF2600032	2025/12/31	2026/01/20	1	ARCHITECTE TRAVAUX ÉGLISE	419153		7 185.94
								<b>Paiement</b>	<b>7 185.94</b>
1313	PAQUET ET FILS LTÉE	CPF2600033	2026/01/09	2026/01/20	1	DIESEL VOIRIE INCENDIE	285727		1 162.55
								<b>Paiement</b>	<b>1 162.55</b>
1350	FQM - SERVICES COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	CPF2600034	2026/01/01	2026/01/20	1	SOUTIEN TECH. ANNUEL	P-82649		9 318.72
								<b>Paiement</b>	<b>9 318.72</b>
1419	ARRET STOP , ULTRAMAR	CPF2600035	2025/12/16	2026/01/20	1	ESSENCE SOUFFLEUR LOISIRS	532954		43.25
								<b>Paiement</b>	<b>43.25</b>
1494	JOSÉE GAUTHIER	CPF2600036	2025/12/31	2026/01/20	1	SOUTIEN COMPTA DÉCEMBRE 2025	2025-163		2 479.15
								<b>Paiement</b>	<b>2 479.15</b>
1496	BIOGÉNIE GROUPE ORTEC	CPF2600037	2025/11/04	2026/01/20	1	COMPOST 4 NOVEMBRE	CCCC02001412		498.01
		CPF2600038	2025/12/31	2026/01/20	1	COMPOST 31 DÉCEMBRE	CCCC02002028		315.93
								<b>Paiement</b>	<b>813.94</b>
1498	ANNIE AUBÉ	CPF2600039	2026/01/12	2026/01/20	1	ENTRETIEN MÉNAGER GYM BIBLIO	AAUBE-260112		319.92
								<b>Paiement</b>	<b>319.92</b>
1504	Union Structure inc.	CPF2600040	2025/12/31	2026/01/20	1	SUIVI CHANTIER ÉGLISE	23048_1998		862.31
								<b>Paiement</b>	<b>862.31</b>
1512	AMBIONER	CPF2600041	2025/12/31	2026/01/20	1	TRAVAUX ÉGLISE	116208		3 963.73
								<b>Paiement</b>	<b>3 963.73</b>
1560	SPECTRALITE	CPF2600042	2026/01/09	2026/01/20	1	PANNEAUX BAIGNADE INTERDITE	FC125505		134.87
								<b>Paiement</b>	<b>134.87</b>
1608	AGM CONSTRUCTION INC.	CPF2600043	2025/12/31	2026/01/20	1	ÉGLISE DEM. PAIEMENT #2	3752		253 938.64
								<b>Paiement</b>	<b>253 938.64</b>
1610	ÉCHELLES C.E. THIBAUT INC.	CPF2600044	2025/12/16	2026/01/20	1	TNSP. RÉPA. ÉCHELLES INCENDIE	24253		271.19
								<b>Paiement</b>	<b>271.19</b>
1611	SOLUTIONS MUNICIPALES DUCHARME	CPF2600045	2025/10/31	2026/01/20	1	MATÉRIEL ÉLECTION 2025	000714		1 009.60
		CPF2600046	2025/11/05	2026/01/20	1	BULLETTINS DE VOTE 2025	000928		5 670.57
								<b>Paiement</b>	<b>6 680.17</b>
								<b>Grand total</b>	<b>332 702.29</b>

**Transactions**

**Total**

**Nombre de fournisseurs à payer**

33

**Nombre de chèques à imprimer**

33

**Nombre de transactions à payer**

46

**Montant**

332 702.29

CPGR\_PRELIMINAIRE